



**HAL**  
open science

# Les ventes d'automne de coupes de bois sur pied de l'exercice 1957 dans les forêts soumises au régime forestier

Gaston Estager

► **To cite this version:**

Gaston Estager. Les ventes d'automne de coupes de bois sur pied de l'exercice 1957 dans les forêts soumises au régime forestier. *Revue forestière française*, 1958, 4, pp.241-265. <10.4267/2042/27397>. <hal-03382060>

**HAL Id: hal-03382060**

**<https://hal.science/hal-03382060v1>**

Submitted on 18 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Dans ce numéro: G. ESTAGER: Les ventes d'automne de coupes de bois sur pied de l'exercice 1957 dans les forêts soumises au régime forestier. — A. DUGELAY: Esquisse iconographique de la Sainte-Baume. — J. PARDÉ: Une belle réalisation suédoise: la machine à mesurer les accroissements annuels des arbres. — Pierre BOUVAREL et Michel LEMOINE: Germeoir à graines forestières utilisé par la Station de Recherches de Nancy.

## LES VENTES D'AUTOMNE DE COUPES DE BOIS SUR PIED DE L'EXERCICE 1957

dans les forêts soumises au régime forestier

---

Les grandes ventes d'automne des coupes dans les forêts soumises au régime forestier se sont déroulées du 10 septembre au 13 décembre 1957.

Avant d'entreprendre l'analyse détaillée des résultats de ces ventes par essences et catégories de produit, il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu des conditions dans lesquelles elles se sont ouvertes et d'examiner les divers facteurs qui pouvaient agir sur les cours depuis les ventes de 1956.

— Les conditions de paiement des coupes de 1955 et 1956 ont été reconduites, savoir:

10 % du prix principal d'adjudication au comptant

le surplus en 4 traites payables à la fin du 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> mois, suivant le mois au cours duquel a lieu l'adjudication (les deux premières comportant chacune 25 % du prix principal, les deux autres 20 %). Ces modalités constituent une dérogation à la décision ministérielle du 1<sup>er</sup> septembre 1955 qui prévoit le paiement comptant de 25 % du prix principal.

— Ces ventes se sont ouvertes dans des conditions particulières et inhabituelles surtout en raison de la mesure prise par le gouvernement par Décret du 10 août 1957, dite « opération 20 % » tendant à freiner les importations et favoriser les exportations. Avant que ne débutent les ventes, la portée de cette mesure et les répercussions qu'elle pouvait avoir, n'avaient pu être exactement appréciées, mais il apparaît qu'elle a constitué, tout au moins pour certaines catégories de produit, le principal facteur de hausse. Ainsi,

une restriction des importations de résineux accompagnée d'une majoration de 20 % des prix devait, alors que l'approvisionnement du marché français s'avère difficile, entraîner une hausse comparable des bois sur pied dans la mesure où les autres facteurs de formation des prix restaient les mêmes.

Il n'est pas douteux, d'autre part, que les rajustements de prix en hausse que ne devait pas manquer d'engendrer cette opération, ont incité les consommateurs, les maisons de commerce et utilisateurs de produits de scieries de toutes sortes, à acheter et constituer des provisions et stocks importants.

Par contre, les stocks se situaient au niveau de ceux des années précédentes chez les scieurs dont les installations ont une capacité de sciage notablement supérieure à la production qui leur est offerte ordinairement. A la veille des ventes, exploitants forestiers et scieurs étaient obligés de trouver, en vendant leurs produits, les disponibilités devant leur permettre de couvrir leurs achats de bois sur pied, d'autant plus qu'ils ne pouvaient compter que sur des facilités de crédits réduites par rapport à celles qu'ils avaient les années précédentes auprès des établissements bancaires.

L'expansion économique s'étant poursuivie en 1957 à un rythme élevé, la plupart des industries du bois avaient une activité satisfaisante, spécialement les fabriques de meubles, parquets, placages et contreplaqués, panneaux et emballages légers. Les papeteries et cartonneries, les fabriques de cellulose offrant chaque année des débouchés supplémentaires, l'écoulement des bois d'industrie et spécialement des résineux paraissait facile.

Cependant, divers autres facteurs semblaient devoir atténuer la hausse et tout au moins la situer au-dessous de 20 %.

Le repli des exportations déjà constaté en 1956 par rapport à 1955 s'est poursuivi en 1957, l'écoulement de notre excédent de production de feuillus pouvait dès lors devenir plus difficile en 1958. Dans le même temps, nos importations suivaient une courbe inverse, de la sorte, le marché français pouvait disposer d'un volume accru d'autant plus que les volumes mis en vente, au moins dans les forêts soumises au régime forestier, étaient en nette progression.

Un léger tassement des prix des sciages résineux et feuillus sur les marchés étrangers et un très net abaissement du taux des frets maritimes laissaient apparaître que l'application d'une hausse de 20 % devenait difficile, soit que nos produits apparaissent trop chers à nos acheteurs, soit que les importations nouvelles puissent être réalisées dans de meilleures conditions, offrant ainsi la possibilité aux utilisateurs d'acheter dans les mois à venir des sciages étrangers en baisse.

L'augmentation des frais d'exploitation consécutive à la hausse du prix des carburants et au relèvement des salaires devait également inciter les acheteurs à la prudence étant donné que les prix

des sciages ne pouvaient être améliorés au delà des limites fixées par les taxations intérieures et les prix internationaux.

Bien que la consommation de bois de papeterie augmente d'année en année, à la veille des ventes, les stocks se situaient généralement à un niveau élevé surtout en feuillus; aussi les difficultés financières rencontrées par quelques entreprises en raison des investissements considérables qu'exigent l'implantation et la modernisation des usines, les amenaient à prospecter le marché sans empressement.

Les Mines et la S.N.C.F. éprouvaient par contre plus de difficultés pour s'approvisionner; leurs fournisseurs trouvaient que les prix offerts étaient à peine rémunérateurs. La perspective d'un relèvement des prix des bois de mines et traverses pouvait cependant inciter les fournisseurs habituels de ces Sociétés nationalisées à acheter d'autant plus que les besoins se maintenaient au moins au niveau de ceux des années précédentes et que la nécessité d'étoffer leurs stocks se faisait sentir.

On peut encore citer comme pouvant atténuer la hausse les conseils de prudence donnés aux acheteurs par les pouvoirs publics, la presse spécialisée, leurs organisations professionnelles, les restrictions de crédits bancaires, et l'accroissement, par rapport à 1956, de 290 000 m<sup>3</sup> du volume total mis en vente.

Enfin, à un moment où se manifeste dans divers pays le premier indice de récession économique et où la plupart des matières premières sont en forte baisse, il était à craindre que le bois trop onéreux soit délaissé au profit d'autres matériaux pour certains usages.

Telles étaient les conditions, sommairement rappelées, dans lesquelles se sont ouvertes les grandes ventes de l'automne 1957.

Trois tableaux que l'on trouvera ci-après, donnent, par départements, les volumes vendus par essences et catégories de produits — IA dans les forêts domaniales — IB dans les autres forêts soumises (communales pour la plupart), et les prix unitaires pratiqués sans distinction de propriétaires — tableau II.

Les départements d'Outre-Mer ainsi que ceux du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle où les produits sont vendus après façonnage, ne figurent pas sur ces tableaux.

## I. — Coupes mises en vente et coupes invendues

La comparaison des quantités mises en vente et vendues va nous permettre une première analyse de la physionomie des ventes. Nous distinguerons les coupes par volume (il s'agit généralement des coupes de futaie) et les coupes par contenance (le plus souvent ce sont des coupes de taillis et taillis-sous-futaie).

Coupes par volume (nombre de m<sup>3</sup>)

	Mis en vente	Invendus	% d'invendus
Forêts domaniales .....	2 153 665	71 660	3,3 %
Forêts communales .....	1 583 733	123 151	7,6 %
Total .....	3 737 398	194 811	5,2 %

## Coupes par contenance (nombre d'ha)

	Mis en vente	Invendus	% d'invendus
Forêts domaniales .....	20 313	3 183	15,6 %
Forêts communales .....	19 955	6 909	34,6 %
Total .....	40 268	10 092	25 %

Il a été mis en vente 234 845 m<sup>3</sup> et 1 779 ha de plus qu'en 1956; si l'on exprime en m<sup>3</sup> la production des coupes par contenance, les quantités mises en vente sont en augmentation de 290 000 m<sup>3</sup> par rapport à 1956 et 640 000 m<sup>3</sup> par rapport à 1955. L'effort de production entrepris aussi bien dans les forêts de l'Etat que dans les autres forêts soumises a été, on le voit, encore extrêmement important en 1957.

La répartition des invendus entre coupes par volume et par contenance traduit à la fois les besoins en bois d'œuvre et d'industrie et les difficultés rencontrées pour exploiter et écouler les petits bois. Ainsi le pourcentage d'invendus de coupes par volume est en diminution de 2 % par rapport à 1956 revenant au niveau de 1955; par contre celui des coupes par contenance continue à progresser (17 % en 1955 et 22 % en 1956). Bien que les besoins en bois soient élevés, la dépréciation des coupes de taillis et taillis-sous-futaie s'accroît; le plus souvent les exploitants forestiers se portent acheteurs de ces coupes en fonction de la qualité et de la quantité de bois d'œuvre et d'industrie qu'elles renferment.

Comme chaque année, la proportion d'invendus est plus élevée dans les forêts communales que dans les forêts domaniales. Pour bien des communes, notamment de montagne, dont les ressources sont peu importantes, le produit de la vente des coupes constitue l'essentiel de leurs recettes. Aussi un certain nombre de maires demandent la fixation de prix de retrait ne permettant pas toujours, tout au moins au moment de la vente, aux exploitants de se porter acquéreur. Toutefois, une notable proportion des invendus est cédée à l'amiable, après les ventes, à des prix supérieurs aux prix de retrait.

Après avoir noté une sensible augmentation du volume total mis en vente et l'évolution divergente des proportions d'invendus

selon qu'il s'agit de coupes par volume ou par contenance, il convient de voir comment a évolué le volume vendu, et comment il se répartit par catégorie de produit et essence.

## II. — Détail des produits vendus

Il résulte du chapitre précédent qu'il a été vendu :

3 542 287 m<sup>3</sup> provenant des coupes par volume et  
30 176 ha de coupes par contenance. Les quantités se répartissent comme suit par catégorie de produits, les chiffres correspondants de 1956 sont rappelés en parenthèse.

bois d'œuvre .....	2 962 198 m <sup>3</sup>	(2 793 200)
bois de mines .....	419 455 st	(376 270)
bois de papeterie .....	227 771 st	(210 410)
bois de chauffage .....	3 088 144 st	(2 794 000)

Les bois à traverses sont compris dans le bois d'œuvre. A ces chiffres il convient d'ajouter environ 11 000 m<sup>3</sup> de bois n'entrant pas dans les grandes catégories ci-dessus et comprenant divers bois d'industrie : poteaux de ligne, perches, piquets, buis, châtaignier pour extraits tannants. On doit également noter qu'ont été classés en bois de chauffage, des produits feuillus qui pourront éventuellement donner des bois de mines et papeterie si des débouchés suffisamment rémunérateurs permettent aux exploitants forestiers d'en envisager le façonnage.

Les bois d'œuvre représentent sensiblement 57 % du volume vendu en forêt soumise, ils constituent au double point de vue économique et financier la catégorie la plus intéressante, aussi il n'est pas sans intérêt d'analyser plus en détail comment évolue la production et comment elle se répartit par essence et catégorie d'essence. Le tableau ci-après trace cette évolution et cette répartition au cours des cinq dernières années.

Essences	1953	1954	1955	1956	1957
Chêne .....	555 877	640 348	606 304	691 753	755 483
Hêtre .....	356 657	432 646	478 367	471 020	518 908
Feuillus divers ....	66 146	74 960	87 677	92 158	101 946
<b>Total feuillus ...</b>	<b>978 680</b>	<b>1 147 954</b>	<b>1 262 348</b>	<b>1 254 931</b>	<b>1 376 337</b>
Sapin .....	435 776	659 988	654 838	727 159	776 741
Epicéa .....	167 116	242 454	261 669	318 028	313 255
Pins .....	289 628	379 212	455 746	469 936	468 635
Résineux divers ...	22 318	32 063	45 954	23 148	27 230
<b>Total résineux ..</b>	<b>914 838</b>	<b>1 313 717</b>	<b>1 418 207</b>	<b>1 538 271</b>	<b>1 585 861</b>
<b>Total général ....</b>	<b>1 893 518</b>	<b>2 461 671</b>	<b>2 680 555</b>	<b>2 793 202</b>	<b>2 962 198</b>

Le volume total de bois d'œuvre vendu en 1957 est en augmentation de 168 996 m<sup>3</sup>, soit 6 % par rapport à 1956 ; l'accroissement s'est poursuivi régulièrement depuis 1954 (le volume vendu en 1953, étant exceptionnellement bas et en forte régression sur celui de 1952 — 2 231 000 m<sup>3</sup> — il convient de ne pas s'y référer pour apprécier cet accroissement à sa juste valeur). Bien qu'au nombre des invendus il y ait très peu de coupes de résineux et une majorité de coupes feuillus, l'accroissement du volume vendu porte surtout sur les feuillus : 121 406 m<sup>3</sup> contre 47 590 m<sup>3</sup> de résineux. En ce qui concerne les résineux, il apparaît d'ailleurs que la production pourra difficilement être maintenue au rythme des deux dernières années et spécialement pour les pins et l'épicéa, sans courir le risque d'une importante chute de production dans les années à venir.

Il faut en effet rappeler que la production supplémentaire de résineux n'a pu être obtenue que par des prélèvements sur les réserves des communes et parfois en anticipant sur les possibilités. Le léger fléchissement des volumes de pins et épicéa vendus est sur ce point significatif.

Répartition des volumes vendus par catégorie de propriétaires  
(comparaison entre 1956 et 1957)

	<i>Etat</i>		
	1956	1957	Accroissement
	—	—	—
Feuillus .....	868 926	924 072	55 146
Résineux .....	655 704	668 483	12 779
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total .....	1 524 630	1 592 555	67 925

	<i>Communes</i>		
	1956	1957	Accroissement
	—	—	—
Feuillus .....	386 005	452 265	66 260
Résineux .....	882 567	917 378	34 811
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total .....	1 268 572	1 369 643	101 071

Si le volume total de bois d'œuvre vendu reste supérieur dans les forêts domaniales, 60 % de l'accroissement par rapport à 1956 a été fourni par les autres forêts soumises au régime forestier.

### III. — Prix moyen des bois sur pied

Les prix des bois pratiqués au cours des ventes 1957 sont indiqués par département au tableau II annexé ci-après. Ils s'entendent, taxes exclues et montant des charges inclus (les charges qui consistent en travaux et fournitures à effectuer par les adjudicataires, s'élèvent en moyenne à 5 ou 6 % du prix principal). D'après les volumes vendus de chaque essence et prix indiqués au tableau II, ont été calculés les prix moyens pondérés qui figurent au bas de ce tableau. Ce calcul a seulement été établi pour les essences que l'on rencontre en quantité importante dans les forêts soumises au régime forestier. Pour les essences dont la production est plus faible, mais qui sont largement répandues dans quelques départements où elles sont vendues en lots homogènes, le prix de vente moyen a été calculé (il est donné en fin du paragraphe « bois d'œuvre »).

Les indices de l'I.N.S.E.E. étant calculés par rapport au prix de 1949 (base 1 en 1949), les indices des prix des bois sur pied que l'on trouvera tout au long de cet exposé ont été établis de la même manière.

#### *Bois d'œuvre de chêne*

Catégories	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied	Variation par rapport à 1956
1 <sup>re</sup> catégorie: (1,60 m de circonférence et plus) ..	11 665	14,9 %
2 <sup>e</sup> catégorie: (1,20 à 1,60 de circonférence) ...	5 710	11,8 %
3 <sup>e</sup> catégorie: (0,40 à 1,20 de circonférence) ...	2 270	8,1 %
Prix moyen (les 3 catégories réunies).	7 072	

Le prix moyen des 3 catégories réunies marque, par rapport à celui de 1956, une augmentation de 15 %.

La hausse des diverses catégories est un peu inférieure à celle du m<sup>3</sup> moyen, ceci tient au fait que la quantité de produits vendus de 1<sup>re</sup> catégorie par rapport au volume total adjugé est plus importante en 1957 qu'en 1956.

L'accroissement du volume mis en vente provient pour une large part de coupes de régénération de futaie donnant surtout des gros bois qui sont rarement restés invendus. Par contre, les coupes de taillis-sous-futaie renfermant une proportion élevée de petit bois n'ont pas le plus souvent trouvé preneur.

Il apparaît que les chênes de fortes dimensions, desquels sont tirés tranchages et sciages de qualité, ont été les plus recherchés.

Ceux de 3<sup>e</sup> catégorie donnant une notable proportion de bois à traverses ont été en hausse plus modérée. L'éventail des prix qui s'était resserré en 1956 revient sensiblement à ce qu'il était en 1955.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des prix dans le temps.

Prix moyen du m <sup>3</sup> de chêne sur pied					Indices (base en 1949)				
1949	1951	1955	1956	1957	1949	1951	1955	1956	1957
1 <sup>re</sup> catégorie :									
5 100	9 480	10 200	10 150	11 665	1	1,86	2	1,99	2,29
2 <sup>e</sup> catégorie :									
2 840	4 870	4 950	5 100	5 710	1	1,71	1,74	1,8	2,01
3 <sup>e</sup> catégorie :									
1 545	2 760	2 040	2 100	2 270	1	1,79	1,32	1,36	1,47

Le rappel des indices de prix ci-après permet de situer l'évolution des prix du bois d'œuvre chêne sur pied par rapport aux autres prix.

	1949	1951	1955	1956	1957
Indice général des prix de gros ....	1	1,45	1,37	1,43	1,61
Indice des prix de gros industriels ..	1	1,62	1,48	1,54	1,65
Indice des prix de gros de sciage de chêne . . . . .				2,3	2,5

L'indice des prix sur pied des bois d'œuvre de chêne de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories se situe donc très au-dessus de celui des autres prix, par contre le chêne de 3<sup>e</sup> catégorie reste déprécié, cette dépréciation s'est même accentuée par rapport au prix de gros en 1957. On peut noter qu'entre 1956 et 1957 la hausse du chêne, 1<sup>re</sup> catégorie exceptée, a été intermédiaire entre celle des prix de gros industriels et les prix de gros en général.

Enfin, l'indice des prix de gros des sciages de chêne reste notablement plus élevé que celui des diverses catégories de bois sur pied.

Les chênes susceptibles de donner du tranchage sont toujours très recherchés, le prix du m<sup>3</sup> varie dans de très larges limites (40 000 F à 130 000 F), le prix des tranchages courants varie de 50 à 80 000 F.

#### *Bois d'œuvre de hêtre*

Le volume vendu marque par rapport à 1956 une importante progression (10,5 %) obtenue essentiellement grâce à la mise en vente de coupes de régénération contenant des produits de fortes dimensions.

Catégories	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied	Variation % par rapport à 1956
1 <sup>re</sup> catégorie: (1,60 m de circonférence et plus) ..	6 145	12,8 %
2 <sup>e</sup> catégorie: (1,20 à 1,60 m de circonférence) ..	2 995	8,9 %
Prix moyen des 2 catégories .....	4 937	

Le prix moyen, par rapport à 1956, augmente de 12,8 %.

Les hêtres de 1<sup>re</sup> catégorie ont été les plus recherchés et spécialement lorsqu'ils étaient susceptibles de donner du déroulage ou des sciages de choix.

Les prix obtenus dans les départements les plus importants producteurs sont donnés ci-après à titre indicatif. On notera que ces prix sont supérieurs au prix moyen; cela tient à ce que ces départements produisent également les meilleures qualités de hêtre et sont proches des grands centres de consommation.

Départements	Quantités vendues (m <sup>3</sup> bois d'œuvre)	Prix du m <sup>3</sup>	Variation % par rapport à 1956
Seine-Maritime .....	63 944	1 <sup>re</sup> catégorie: 7 750	17,4
		2 <sup>e</sup> catégorie: 2 890	3,2
Vosges .....	42 471	1 <sup>re</sup> catégorie: 7 850	11
		2 <sup>e</sup> catégorie: 5 240	7,1
Aisne .....	37 865	1 <sup>re</sup> catégorie: 6 580	17,9
		2 <sup>e</sup> catégorie: 2 000	12,4
Oise .....	34 262	1 <sup>re</sup> catégorie: 5 960	14
		2 <sup>e</sup> catégorie: 2 670	15
Meurthe-et-Moselle .	34 148	1 <sup>re</sup> catégorie: 6 900	19
		2 <sup>e</sup> catégorie: 3 100	6,9
Meuse .....	29 406	1 <sup>re</sup> catégorie: 6 895	34,4
		2 <sup>e</sup> catégorie: 2 230	35,8
Haute-Marne .....	28 331	1 <sup>re</sup> catégorie: 9 900	11,2
		2 <sup>e</sup> catégorie: 4 400	10

Le hêtre conserve les débouchés variés qu'il a acquis au cours des dix dernières années; il trouve un large emploi pour la fabrication des sièges et meubles. Les cours très élevés atteints par le peuplier expliquent dans une certaine mesure la fermeté des cours du hêtre qui peut pour de multiples usages lui être substitué. Il convient également de noter que tous les produits qu'une coupe de hêtre peut donner, trouvent actuellement des débouchés; en particulier une importante proportion des bois qui autrefois ne pouvaient donner que du chauffage peut maintenant être convertie en bois d'industrie destiné aux usines de cellulose. Ainsi, les acheteurs de coupes d'éclaircie se trouvent favorisés par rapport aux ache-

teurs de coupes de chêne qui éprouvent généralement des difficultés pour écouler spécialement les bois de houppiers.

Comme le montre le tableau ci-après, l'indice du prix moyen de bois d'œuvre de hêtre se situe très au-dessus des indices des prix de gros, il dépasse même celui du chêne de 1<sup>re</sup> catégorie.

Prix moyen du m <sup>3</sup> de bois d'œuvre de hêtre sur pied (les deux catégories réunies)					Indices				
1949	1951	1955	1956	1957	1949	1951	1955	1956	1957
2 035	3 960	4 200	4 375	4 937	1	1,95	2,07	2,15	2,43

#### *Bois d'œuvre de sapin*

Le volume vendu a marqué une progression d'environ 50 000 m<sup>3</sup> par rapport à 1956, et représente sensiblement 50 % de la production du bois d'œuvre résineux des forêts soumises au régime forestier. 60 % du volume vendu provient de quatre départements voisins (Vosges, Doubs, Jura, Ain).

Les prix moyens obtenus en 1956 et 1957 sont résumés ci-dessous :

Catégories	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied		Variations par rapport à 1956
	1956	1957	
Sciage :			
(1 m et plus de circonférence) ....	5 620	6 370	13,1 %
Charpente :			
(0,60 à 1 m de circonférence) ....	3 750	4 140	10,4 %
Prix moyen des deux catégories ....	5 585	6 263	12,1 %

Le prix moyen de 1955 (6 050) — le plus élevé qui ait été atteint avant 1957 — se trouve légèrement dépassé, sans que la hausse par rapport à 1956 n'ait une ampleur excessive.

L'évolution des cours de cette essence (catégorie sciage) ainsi que l'indice du prix du m<sup>3</sup>, sont retracés dans le tableau ci-après :

Prix moyen du m <sup>3</sup> de sciage de sapin sur pied					Indice				
1949	1951	1955	1956	1957	1949	1951	1955	1956	1957
1 590	5 150	6 175	5 620	6 370	1	3,23	3,90	3,6	4

L'indice du prix du m<sup>3</sup> de sapin dépasse largement celui des prix de gros et celui des bois d'œuvre feuillus. Il faut cependant noter qu'en 1949 le prix était relativement bas dépassant à peine celui du chêne de 3<sup>e</sup> catégorie (1 590 contre 1 545); on doit bien admettre que cette référence est loin d'être satisfaisante. D'ailleurs, si

l'on se référerait à 1951: il apparaîtrait que depuis cette date le sciage sapin a progressé de 23,6 % tandis que le chêne de 1<sup>re</sup> catégorie progressait de 23,1 %, le bois d'œuvre hêtre de 24,9 % et les prix de gros de 14,8 %.

Le bois d'œuvre de sapin atteint donc un prix très élevé, mais on ne doit pas considérer qu'il est aussi exagéré que le laisse apparaître l'indice par rapport à 1949.

#### *Bois d'œuvre d'épicéa*

Bien que cette essence ait été introduite avec succès depuis longtemps en dehors de son ère naturelle, l'essentiel de la production est donné par quelques départements de nos montagnes de l'Est. C'est ainsi que 85 % du volume vendu l'a été dans les sept départements qui suivent: Haute-Savoie, Savoie, Isère, Doubs, Jura, Ain et Vosges.

Le prix moyen (les deux catégories réunies) s'établit à 6 514 F le m<sup>3</sup> marquant ainsi une hausse de 14,5 % par rapport à 1956 et dépassant légèrement le prix atteint en 1955 (6 400 F). Cette essence est généralement préférée au sapin et si, sur le plan national, le prix moyen du m<sup>3</sup> n'est supérieur que de 4 %, dans les départements où ces deux essences sont largement représentées l'épicéa vaut couramment de 5 à 10 % de plus que le sapin.

#### *Bois d'œuvre de Pin*

Le prix moyen du m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de pin (toutes espèces réunies) a été de 3 660 F, marquant ainsi une hausse de 28 % par rapport à 1956. Cette importante hausse comparée à celles des autres essences qui ont varié dans d'assez étroites limites, constitue le fait saillant des ventes de 1957. Les pins sont largement répandus en petite quantité sur tout le territoire (Landes exceptées), aussi on peut penser que les utilisateurs, redoutant de ne pouvoir s'approvisionner en sciage, ont jugé bon de couvrir une partie de leurs besoins sur le plan local, engendrant ainsi une vive concurrence. Les hausses les moins importantes ont été observées dans les départements produisant d'autres résineux en quantité importante.

L'indice du prix du m<sup>3</sup> moyen passe à 3,47 demeurant malgré cette hausse, inférieur à celui du sapin. Le tableau ci-après donne, à titre indicatif, les prix comparés de 1956 et 1957 et retrace l'évolution des cours depuis 1949.

Catégories	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied		Variations par rapport à 1956
Sciage:			
(1 m et plus de circonférence) ...	3 175	3 955	24,6 %
Charpente:			
(0,60 à 1 m de circonférence) ...	2 000	2 570	28,5 %
Prix moyen des deux catégories ...	2 860	3 660	28 %

Prix moyen du m <sup>3</sup> de grumes à sciage de pin sur pied					Indice				
1949	1951	1955	1956	1957	1949	1951	1955	1956	1957
1 140	3 310	3 100	3 175	3 955	1	2,9	2,72	2,79	3,47

Les cours des différentes espèces de pins ont été assez variables.

### *Pin sylvestre*

Les prix moyens suivants (les deux catégories réunies) ont été obtenus dans les départements les plus gros producteurs.

	Volume vendu du m <sup>3</sup> de bois d'œuvre		Prix moyen		Variations par rapport à 1956
	1956	1957	1956	1957	
	—	—	—	—	
Loiret .....	30 035	37 111	4 140	5 387	+ 30 %
Vosges .....	15 560	17 480	3 410	3 900	+ 14,4 %
Seine-Maritime ...	11 233	15 167	4 990	5 561	+ 11,4 %
Seine-et-Marne ..	15 680	12 285	4 160	5 700	+ 37 %
Puy-de-Dôme ....	15 225	10 916	3 782	4 200	+ 11 %

### *Pin maritime*

Les prix suivants ont été relevés dans les deux départements qui en produisent le plus.

	Volume vendu du m <sup>3</sup> de bois d'œuvre		Prix moyen		Variations par rapport à 1956
	1956	1957	1956	1957	
	—	—	—	—	
Landes .....	70 320	55 502	2 790	3 302	+ 18,3 %
Gironde .....	37 575	34 980	2 450	3 074	+ 25,4 %

Le prix moyen des deux départements s'établit à 3 215 F représentant une hausse de 22,6 % par rapport à 1956. Les Landes passent, à juste titre, pour une importante région forestière, les volumes vendus pourraient paraître faibles, aussi il convient de noter que les forêts soumises au régime forestier ne couvrent que 8 à 9 % de la surface totale. Les prix moyens ci-dessus ne peuvent traduire exactement les cours du pin maritime dans la région landaise.

*Autres pins*

Parmi ceux-ci, le pin noir qui a été largement utilisé pour le reboisement sur sols calcaires, commence à prendre une place qui est loin d'être négligeable dans la production de bois résineux. Il a marqué une hausse de l'ordre de 15 %. Cette essence semble avoir trouvé maintenant les débouchés qui lui faisaient défaut il y a quelques années.

Le pin d'Alep dont la production est disséminée dans les départements méditerranéens ne semble pas avoir amélioré au delà de 10 % ses cours de 1956. Quant au pin à crochets, produit en quantité appréciable dans les Pyrénées-Orientales, son prix est en forte hausse à 2 415 F le m<sup>3</sup>. Le Laricio de Corse a affermi ses cours de 1956 de 7 à 10 %. Ces deux dernières essences, dont les prix avaient monté en 1955, paraissent également avoir maintenant des débouchés suivis.

*Mélèze*

85 % du volume vendu provient des Alpes sèches, le prix moyen du m<sup>3</sup> de bois d'œuvre (sciage et charpente) a été de 2 865 F le m<sup>3</sup> contre 2 660 F en 1956, ce qui représente une hausse voisine de 8 %. Bien que cette essence de haute montagne soit le plus souvent d'exploitation difficile, elle ne semble pas trouver les débouchés que la qualité de son bois devrait lui ouvrir auprès des utilisateurs. Le prix moyen du m<sup>3</sup> de mélèze est peu différent de celui du pin noir d'Autriche et représente seulement 45 % de celui du sapin.

## BOIS D'INDUSTRIE

Sous cette rubrique, nous étudierons les deux principales catégories de bois d'industrie: les bois de papeterie et les bois de mines.

*Bois de papeterie*

Nous comprendrons sous cette dénomination non seulement les bois destinés à la fabrication de diverses variétés de papier et carton, mais aussi ceux utilisés par les usines de cellulose textile.

Le prix moyen a été de 1 645 F contre 1 625 F en 1956, ce prix s'applique aux résineux et feuillus. Le pourcentage de ces derniers augmentant constamment, ce prix ne traduit pas exactement les fluctuations qui se sont réellement produites. Les résineux et particulièrement le sapin et l'épicéa en toutes régions, le pin maritime dans les Landes ont été très recherchés; ils ont été en hausse de 10 à 20 %. Les diverses variétés de pin qui trouvaient autrefois un débouché comme bois de mines sont de plus en plus utilisés par les papeteries et cartonneries. Les feuillus ont généralement maintenu leur cours de 1956.

L'indice des bois de papeterie passe à 3,44 (base 1 en 1949).

*Bois de mines.*

À 900 F le stère contre 770 F en 1956, le stère de bois de mines est en hausse de 17 % (comme pour le bois de papeterie ce prix s'applique aux feuillus et résineux).

Le prix du stère de bois de mines de feuillus a varié de 250 F à 700 F, celui de résineux (pin) de 900 F à 1 850 F le stère.

L'indice du prix du bois de mine passe à 1,75 se trouvant ainsi légèrement au-dessus de celui des prix de gros.

## BOIS DE CHAUFFAGE

Le prix moyen du stère de quartiers et rondins (feuillus) ressort à 205 F, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport à 1956; ce prix moyen n'a cependant pas grande signification; la valeur du stère sur pied est extrêmement variable (20 à 700 F) selon les régions, la nature des coupes et les difficultés d'exploitation.

La charbonnette et le bois de feu de résineux n'ont bien souvent aucune valeur sur pied, ces produits surabondants sont difficiles à écouler.

La charbonnette conserve une faible valeur sur pied dans les régions où la consommation de bois de feu s'est maintenue et lorsque le quartier et le rondin peuvent être façonnés en bois d'industrie.

**Conclusion**

Compte tenu des mesures économiques prises dans la période qui a précédé les ventes, on pouvait craindre qu'elles se déroulent de façon désordonnée. Les résultats que nous venons de donner montrent que si les cours sont en hausse générale, celle-ci, à de rares exceptions près, a évolué dans d'étroites limites de 8 à 15 %.

Les bois d'œuvre feuillus et résineux ont été très recherchés et plus particulièrement les bois de fortes dimensions. Seuls les cours des bois d'œuvre de pin traduisent une hausse plus importante.

Les cours des bois d'industrie et spécialement ceux des résineux ont fait preuve de plus d'irrégularité. La proximité des lieux de consommation ou d'écoulement joue un rôle déterminant dans l'établissement de la valeur des produits sur pied.

La vente des taillis et taillis-sous-futaie devient de plus en plus malaisée car ces peuplements fournissent essentiellement des bois de feu dont l'écoulement est difficile, parfois impossible. En outre, leur exploitation exige trop de main-d'œuvre qui fait de plus en plus défaut. De récentes recherches laissent entrevoir la possibilité d'utiliser les petits bois pour la fabrication du papier, de sorte que l'on entrevoit une amélioration des débouchés dans les années à venir. On doit cependant craindre que, même avec la mécanisation

de l'abatage, les propriétaires ne tirent de leurs forêts ainsi traitées que des revenus assez faibles et sans rapport avec ceux que pourraient leur procurer des peuplements à l'état de futaie. L'utilisation des bois de petites dimensions présentant un pourcentage élevé d'écorce, très hétérogènes, de conservation délicate, risque de n'être résolue par les industriels qu'au prix d'importantes difficultés.

Aussi il semble que le traitement traditionnel des peuplements en taillis et taillis-sous-futaie doive être progressivement transformé, abandonné même dans la plupart des cas.

Une première amélioration peut consister à allonger les révolutions de façon à produire une majorité de bois de 10 cm de diamètre et plus dont l'utilisation ne semble pas offrir de difficulté sur le plan industriel. Il apparaît cependant que c'est seulement par la conversion et l'enrésinement de ces peuplements que l'on doit trouver une solution satisfaisante. Il ne faut pas se dissimuler cependant que l'enrésinement nécessite la mise en œuvre de moyens considérables en capitaux et personnel et qu'il ne peut, dans l'immédiat constituer le seul moyen d'améliorer la production forestière. Bien des forêts susceptibles de donner des bois d'œuvre feuillus de qualité pourraient, sans importants sacrifices financiers, être orientées vers la conversion, même dans les régions où la consommation de bois de feu s'est maintenue à un niveau satisfaisant.

Les « disciplines d'achat » entre acheteurs habituels qui avaient paru se produire dans quelques départements au cours des ventes de 1956, ne semblent pas s'être renouvelées en 1957 ou si elles ont existé, n'ayant pu jouer complètement, n'ont pas faussé les cours des bois sur pied. Par contre, dans les départements où en 1956 des baisses anormales avaient été enregistrées, les cours ont, en 1957, progressé considérablement à la suite de la venue d'acheteurs de départements voisins. Il apparaît ainsi que le plus souvent ces ententes se retournent contre ceux qui les organisent et sont une cause de perturbations graves des prix des bois sur pied. Aussi, la loi les interdisant strictement, elles ne sont pas davantage justifiables, car on peut tenir celles de 1956 comme responsables des hausses anormales qui se sont produites dans quelques départements en 1957.

\*  
\*\*

Comme cela est fait habituellement dans le cadre de cet article, nous allons essayer de dégager de la tendance actuelle des marchés, comment sont susceptibles d'évoluer les cours des bois sur pied en 1958.

Pour faire face à la consommation intérieure, nous devons importer les produits qui nous font défaut; ce sont surtout des sciages et des bois d'industrie résineux (bois de papeterie), des bois tropicaux. Notre production de feuillus étant excédentaire, il nous est

possible d'exporter grumes et sciages de feuillus et des produits élaborés par l'industrie (placage, contreplaqué, meubles, etc...). La situation économique est telle qu'il est devenu nécessaire de limiter le plus possible les importations et favoriser, au contraire, les exportations sans pour cela nous démunir du bois matière première sous forme de grume pour ne pas compromettre la marche des usines.

Depuis un an, le régime des importations et exportations a subi quelques modifications.

En ce qui concerne les importations, depuis juin 1957 la libération des échanges a été suspendue. Les produits originaires et en provenance de l'Union européenne des Paiements ne peuvent être importés que sous licence et dans la limite des contingents fixés. Depuis août 1957, les taxes de compensation ainsi que le paiement préalable qui a varié de 25 % à 50 % du montant de l'importation, ont été supprimés. Il a été institué un prélèvement de 20 % acquitté au moment de l'achat des devises.

Le volume des importations a marqué un net accroissement en 1957 : ainsi les importations de sciages résineux ont progressé d'environ 70 000 m<sup>3</sup> par suite d'achat dans les pays de l'Est n'appartenant pas à l'U.E.P. (Finlande, Russie, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie); les importations de bois à pâte ont été cependant en diminution sensible de 60 000 m<sup>3</sup>; les achats de grumes et sciages feuillus en provenance d'A.E.F. et A.O.F. ont augmenté de 80 000 m<sup>3</sup>.

Les importations de 1958 seront fixées de façon à satisfaire les besoins essentiels; leur volume dépendra cependant des crédits alloués pour l'achat de devises et de l'évolution des cours mondiaux.

Les exportations font l'objet d'une réglementation établie d'après la nature des produits; on distingue 3 catégories :

- les bois libres à l'exportation,
- les bois exportés sous licence (contingents),
- les bois dont l'exportation est interdite.

Il serait trop long d'entrer dans le détail de cette nomenclature qui a été publiée au *Journal Officiel* du 18 octobre 1957, mais elle répond aux objectifs rappelés ci-dessus. L'importance des contingents d'exportation est fixée par des accords commerciaux avec les pays étrangers.

Le ralentissement de l'activité économique observé dans divers pays étrangers, le fléchissement des cours mondiaux, entraînent quelques résistances à l'achat de sorte que les exportations risquent d'être plus difficiles qu'au cours des années précédentes et à des prix en baisse sur ceux de fin 1957. En outre, la hausse du prix des bois sur pied, des salaires et des transports ont, dès à présent, à peu près annihilé l'effet de l'opération 20 % qui devait faciliter les exportations.

Il convient également d'examiner comment peut évoluer la consommation sur le plan strictement français.

Les besoins de la S.N.C.F. et des Mines qui ont eu des difficultés à s'approvisionner en 1957, seront un peu supérieurs en 1958.

Le relèvement du prix des traverses de 20 %, la bonification allouée sur les autres catégories en raison de la suppression des traverses de 3<sup>e</sup> catégorie et l'amélioration des primes doivent permettre un approvisionnement normal de la S.N.C.F. tout en exportant 1 450 000 traverses blanches et imprégnées prévues dans les contingents. En ajoutant à la consommation de la S.N.C.F. celles des autres utilisateurs, on peut prévoir en France l'utilisation de 3 250 000 traverses et 40 000 m<sup>3</sup> de bois d'appareil.

Malgré le relèvement de 20 % de leur prix et l'amélioration des primes, les mines qui, tout au moins pour les résineux, se trouvent désormais en concurrence avec les papeteries, éprouvent plus de difficultés à couvrir leurs besoins surtout en bois de grandes dimensions. Leurs fournisseurs habituels demandent une nouvelle amélioration des prix proposés.

La production des houillères françaises doit atteindre 60 millions de tonnes en 1958 (par tonne extraite la consommation de bois a été de 26 dm<sup>3</sup> en 1957). Si l'on ajoute la nécessité d'une amélioration des stocks, les houillères françaises auront besoin d'environ 1 400 000 m<sup>3</sup> de bois de mine en 1958. Les houillères sarroises nous achètent environ 260 000 m<sup>3</sup> sur une consommation totale de 370 000 m<sup>3</sup>. Les autres mines françaises utilisant 100 000 m<sup>3</sup>, la consommation de bois de mine sera en 1958 de l'ordre de 1 760 000 m<sup>3</sup>.

Les débouchés offerts par les papeteries et usines de cellulose progressent chaque année. Ces entreprises ont, en 1957, acheté sur le marché français 1 360 000 m<sup>3</sup> de résineux, 860 000 m<sup>3</sup> de feuillus (dont 325 000 de châtaignier) et 475 000 m<sup>3</sup> de délignure de résineux et importé 810 000 m<sup>3</sup> de résineux.

Ces entreprises ont reçu en 1957 beaucoup plus de bois qu'elles n'en ont utilisé, ceci leur a permis de constituer des stocks importants. Leur consommation progressera encore en 1958, des importations de résineux seront nécessaires. Cependant les réserves qu'elles détiennent leur permettront, tout au moins pendant quelque temps, de ne pas offrir des prix en hausse surtout pour les feuillus.

Les restrictions de crédit font craindre que la construction de logements ne soit ralentie. La consommation de bois de coffrage et charpente, de menuiserie, de parquet s'en trouverait affectée. A un moindre degré, l'activité de l'industrie de l'ameublement pourrait en souffrir à moins qu'elle ne trouve des débouchés nouveaux à l'exportation.

TABLEAU I A. — FORÊTS DOMANIALES  
Cube total des bois vendus sur pied et produit en argent des Grandes Ventes d'Automne 1957

DÉPARTEMENTS	BOIS D'OEUVRE										CHAUFFAGE				BOIS de MINE	BOIS à PAPIER	PRODUIT ARGENT CHARGES COMPRISES
	FEUILLUS				RESINEUX						TOTAL Col. 4 et 10	Feuillus		RESINEUX			
	Chêne	Hêtre	Divers	Total 1, 2, 3.	Sapin	Epicéa	Mélèze	Pin	Resineux divers	TOTAL 5 à 9		Quantités de Rondins	Charbon				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
1	Ain	1 078	793	41	1 912	6 340	14	—	—	5354	7 266	2 719	200	—	—	35	14 891 300
2	Aisne	11 807	37 819	6 828	56 454	—	—	2	—	233	56 687	41 159	36 285	—	24 616	—	230 518 340
3	Allier	38 886	12 476	1 770	53 132	606	444	—	9 349	10 479	63 620	28 521	—	502	7 447	—	139 124 850
4	Alpes (Basses)	—	—	—	—	725	173	1 197	5 661	7 756	7 756	7 720	600	4 442	23 440	354	34 238 175
5	Alpes (Hautes)	—	—	—	—	3 094	419	255	1 797	5 565	5 565	4 028	—	2 870	5 558	917	44 771 410
6	Alpes-Maritimes	—	—	—	—	2 370	180	—	540	3 100	3 100	—	—	820	440	—	17 490 000
7	Ardèche	280	2 517	200	2 997	10 808	1 888	4	2 221	14 921	17 918	1 027	—	6 649	3 529	3 916	97 746 325
8	Ardennes	16 805	3 623	4 896	25 324	—	96	—	412	508	25 832	28 329	—	—	21 400	643	81 054 475
9	Ariège	11	2 684	—	2 695	15 007	405	6	798	14 216	16 911	4 186	—	5 299	—	6 057	50 545 610
10	Aube	6 100	2 930	930	10 020	—	—	—	170	170	10 190	15 890	13 780	—	4 500	760	72 666 190
11	Aude	440	3 070	52	3 562	37 716	540	—	3 174	41 478	45 070	9 774	—	7 335	1 618	—	2 680 68 536
12	Aveyron	—	1 060	—	1 060	—	—	—	—	—	1 060	3 660	—	—	—	570	2 375 525
13	Belfort (Territoire de)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Bouches-du-Rhône	—	—	—	—	—	—	—	873	873	873	2 630	1 268	942	—	443	13 74 650
15	Calvados	1 321	5341	143	6 805	—	—	—	2 077	2 077	2 077	7 097	—	570	2 73	4 196	36 020 600
16	Cantal	—	260	—	260	754	—	—	—	754	1 014	441	—	—	—	—	9 285 300
17	Charente	2 379	216	99	2 693	—	—	—	1 532	1 532	4 224	4 583	—	—	—	317	18 404 740
18	Charente-Maritime	27	4	60	91	—	—	—	12 519	12 519	12 610	341	—	6 333	—	—	31 339 050
19	Cher	20 966	3 474	2 910	27 340	—	—	—	6 784	6 784	28 124	17 025	—	—	3 508	—	1 621 965 600
20	Corrèze	138	36	16	189	—	—	—	—	—	189	403	—	—	3 83	—	1 690 600
21	Corse	—	48	—	48	121	—	—	12 583	12 704	12 750	320	—	—	—	—	62 506 500
22	Côte-d'Or	12 877	10 740	1 212	24 829	—	—	—	175	1 759	1 334	26 763	67 967	50 489	50	2 317	1 671 69 933
23	Côtes-du-Nord	27	4	60	91	—	—	—	—	—	515	468	—	—	—	—	810 300
24	Creuse	1 310	1 240	—	2 550	—	—	—	420	440	2 930	4 210	400	—	960	610	14 816 845
25	Dordogne	218	—	—	218	—	—	—	2 555	2 555	473	1 124	—	—	1 327	—	2 638 500
26	Doubs	608	1 180	—	1 788	21 330	2 860	—	—	24 190	25 950	4 110	—	2 380	—	7 720	201 123 400
27	Drôme	—	3 895	—	3 895	3 369	2 700	20	380	11 669	15 364	5 408	610	4 703	1 231	—	50 108 210
28	Eure	2 782	9 137	225	12 024	—	—	—	7 768	7 768	13 822	13 030	4 739	—	1 763	—	119 303 000
29	Eure-et-Loir	16 661	3 253	82	19 996	—	—	—	1 510	1 510	26 502	19 980	9 260	520	1 180	—	1 62 513 510
30	Finistère	2 030	1 615	54	3 746	—	—	—	3	302	306	1 750	875	363	1 55	—	17 165 240
31	Gard	—	1 388	168	1 556	50	1 928	470	2 537	4 985	5 153	12 822	1 231	306	7 427	4 337	13 930 100
32	Garonne (Haute)	300	—	—	1 768	2 965	—	—	313	3 281	5 036	3 826	—	—	490	502	19 387 070
33	Gers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34	Gironde	—	—	—	—	—	—	—	19 855	19 855	19 855	—	—	10 828	7 835	16 617	32 918 680
35	Hérault	—	666	21	687	—	—	—	446	1 028	1 615	2 186	—	—	1 155	2 171	6 260 260
36	Ille-et-Vilaine	6 438	5 766	864	13 068	—	—	—	5 398	5 398	18 466	7 360	—	1 745	—	—	84 399 280
37	Indre	15 760	4 56	—	16 216	—	—	—	3 822	3 822	20 068	13 607	—	—	1 645	—	213 069 800
38	Indre-et-Loire	13 261	3 911	103	17 275	—	—	—	6 616	6 616	28 912	12 420	475	1 525	1 302	6	131 637 060
39	Isère	693	4 815	1 531	6 939	12 295	12 155	166	775	68	25 463	32 402	7 076	—	259	—	153 111 000
40	Jura	5 098	2 022	1 606	8 726	25 923	1 665	—	159	27 747	26 473	13 181	13 632	6 099	—	465	272 374 190
41	Landes	217	3	6	226	—	—	—	41 517	41 517	41 743	360	—	15 560	17 302	14 831	116 008 330
42	Loir-et-Cher	20 233	701	840	21 774	—	—	—	4 707	4 707	46 477	55 630	182	1 88	6 307	—	284 274 500
43	Loire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
44	Loire (Haute)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
45	Loire Inférieure	2 721	150	19	2 890	—	—	—	1 739	7 985	7 386	132	—	3 118	493	1 742	54 583 500
46	Loiret	18 226	963	242	20 431	—	—	—	37 111	4 810	7 740	1 461	—	714	—	—	42 037 000
47	Lot	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
48	Lot-et-Garonne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
49	Lozère	—	—	100	100	883	—	—	418	5 848	6 753	6 859	2 627	—	13 474	3 190	50 895 300
50	Maine-et-Loire	3 121	439	—	3 620	—	—	—	1 607	1 607	5 227	2 314	—	348	430	—	42 418 550
51	Manche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
52	Marne	12 812	3 615	4 700	21 127	—	—	—	70	70	21 197	23 280	17 303	—	13 210	—	122 786 965
53	Marne (Haute)	9 551	10 247	3 334	23 132	—	—	—	627	1 837	2 464	25 596	31 626	20 411	7 232	—	156 771 520
54	Mayenne	813	2	4	619	—	—	—	—	—	619	203	—	—	—	—	5 028 540
55	Méurthe-et-Moselle	16 521	27 876	1 390	45 787	18 160	118	—	1 794	20 071	65 859	86 204	14 430	2 901	935	2 553	133 207 500
56	Meuse	19 929	17 825	2 122	39 956	—	—	—	327	85	322	40 911	52 004	18 416	150	7 709	270 336 600
57	Meurthe-et-Moselle	558	151	67	776	—	—	—	—	1 593	1 593	2 369	999	522	—	—	9 928 720
58	Moselle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
59	Nièvre	36 575	6 632	840	44 047	—	—	—	68	68	34 115	41 594	21 187	—	6 794	995	192 760 000
60	Nord	4 609	3 812	4 536	12 957	—	—	—	318	318	13 276	16 486	—	—	9 838	2 190	62 470 000
61	Oise	34 644	33 486	12 986	81 026	459	4	—	3 423	3 886	84 911	68 231	5 938	1 688	6 833	11 580	320 513 318
62	Orne	55 644	9 949	231	65 824	150	—	—	307	10 578	11 041	56 822	43 452	3 146	13 700	—	345 037 970
63	Pas-de-Calais	2 004	2 446	1 817	6 267	—	—	—	—	—	6 225	15 989	9 245	—	3 503	—	44 018 400
64	Puy-de-Dôme	34	160	18	212	4 188	968	10	40	5 106	5 318	600	—	858	—	70	30 275 040
65	Pyrénées (Basses)	189	1	—	190	—	—	—	—	—	190	620	—	—	—	—	902 500
66	Pyrénées (Hautes)	—	478	—	478	308	—	—	—	308	786	435	—	—	—	—	2 058 000
67	Pyrénées-Orientales	92	1 773	146	2 010	4 208	4	—	4 098	8 30	10 320	2 390	—	1 492	1 134	—	37 551 900
68	Rhin (Bas)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
69	Rhin (Haut)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
70	Rhône	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
71	Saône (Haute)	3 115	5 404	407	8 926	6 040	250	—	—	6 290	15 216	14 894	4 298	—	663	—	86 505 190
72	Saône-et-Loire	8 207	2 816	2 67	11 330	—	—	—	5 080	5 171	16 551	28 024	11 171	—	622	1 820	116 024 169
73	Sarthe	15 457	4 683	106	20 246	—	—	—	2 319	2 319	22 565	10 580	—	10	2 677	—	156 761 210
74	Savoie	—	—	40	40	—	—	—	—	80	120	—	—	—	—	—	1 408 600
75	Savoie (Haute)	—	80	13	93	443	—	—	—	1 329	1 422	483	121	374	—	—	7 655 000
76	Seine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
77	Seine-Inférieure	8 280	63 789	249	72 318	86	665	144	15 012	15 999	88 317	81 534	28 176	4 344	6 265	—	515 156 280
78	Seine-et-Marne	19 571	5 355	2 001	27 527	—	—	—	76	12 23							

TABLEAU I B. — FORÊTS COMMUNALES  
Cube total des bois vendus sur pied et produit en argent des Grandes Ventes d'Automne 1957.

PARTÈMENTS.	BOIS D'OEUVRE									CHAUFFAGE				BOIS de MINE	BOIS de PAPIER	PRODUIT ARGENT CHARGES COMPRISES	
	FEUILLUS				RESINEUX					TOTAL Col. 4 à 10	FEUILLUS						
	CHÊNE	HÊTRE	DIVERS	Total 1-2-3	SAPIN	ÉPICEA	MÉLÈZE	PIN	DIVERS		Total 5 à 9	QUARTIER RONDIN	Charbon <sup>10</sup>				RESINEUX
										12							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
1 Ain	316	2 284	114	2 714	57 660	10 606	50	950	—	69 266	71 980	18 988	1 335	70	50	814	505 330 550
2 Aisne	1 825	46	822	2 753	—	—	—	—	—	—	2 753	6 458	5 814	—	1 288	—	12 426 180
3 Allier	1 030	57	1 03	1 250	—	15	—	152	—	167	1 417	2 885	—	—	—	—	9 307 275
4 Alpes (Basses)	—	—	—	—	2 210	3 659	3 755	8 545	—	19 135	18 135	15 024	—	3 683	1 709	—	56 897 450
5 Alpes (Hautes)	—	762	—	762	6 601	66	10 631	10 183	—	27 481	28 245	14 474	—	15 465	5 480	2 389	104 805 735
6 Alpes-Maritimes	—	—	—	—	4 762	3 415	5 186	16 456	—	23 919	23 819	676	—	9 189	2 810	—	121 888 000
7 Ardèche	—	—	—	—	2 360	1 111	—	360	—	3 831	3 831	4 469	—	776	144	140	23 465 655
8 Ardennes	13 294	2 647	2 386	18 297	—	—	373	—	—	701	18 998	20 350	18 560	—	7 504	370	75 735 067
9 Ariege	582	480	15	1 077	5 284	—	—	278	—	5 570	6 589	5 228	—	19 18	2 257	967	37 170 650
10 Aube	16 570	1 880	1 730	20 180	—	—	—	630	—	630	20 210	11 320	16 400	—	8 780	500	147 803 115
11 Aude	35	711	189	945	6 428	—	—	2 640	—	3 068	10 013	7 766	—	—	1 114	5 175	60 185 560
12 Aveyron	565	1 140	—	1 705	365	—	—	1 443	2	1 808	3 543	4 885	—	—	60	1 270	11 285 785
13 Belfort (Territoire de)	345	131	410	886	—	—	—	—	—	25	341	3 331	330	—	—	—	6 110 115
14 Boucles-du-Rhône	—	—	—	—	—	—	—	636	—	636	636	526	264	385	—	285	1 190 500
15 Cévados	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16 Chantal	—	182	—	182	2 467	1 870	—	494	—	4 831	5 013	1 364	—	2 032	470	178	37 330 600
17 Charente	—	—	—	—	—	—	—	50	—	50	62	145	—	—	—	66	220 000
18 Charente-Maritime	26	—	1	27	—	—	—	—	—	27	491	426	—	—	—	—	275 600
19 Cher	845	11	41	897	—	—	—	740	—	740	1 037	2 330	3 000	—	670	—	9 519 625
20 Corrèze	119	—	—	120	—	—	—	441	—	441	661	1 000	—	—	2 449	11	6 360 500
21 Corse	—	34	—	34	—	—	—	16 372	—	16 372	16 372	57	—	—	—	—	65 038 200
22 Côte-d'Or	29 857	11 132	1 989	45 978	—	325	—	2 093	185	2 253	48 531	62 183	53 033	10	6 559	1 741	330 160 465
23 Côte-du-Nord	34	1 636	83	1 753	65	—	—	370	—	407	1 818	2 049	—	—	700	460	4 066 160
24 Creuse	320	130	—	450	—	30	—	—	—	400	510	2 990	710	—	—	—	4 265 670
25 Dordogne	7 180	7 730	610	15 520	87 930	36 930	—	1 200	—	126 060	144 710	39 090	11 280	3 900	600	15 520	1 059 348 500
26 Doubs	—	2 700	10	2 710	12 944	1 800	—	3 391	—	18 135	20 245	9 437	750	6 042	1 120	—	1 073 066 606
27 Drôme	—	—	—	—	—	—	—	64	—	64	54	—	—	—	—	—	195 000
28 Eure-et-Loir	228	8	—	236	—	—	—	27	—	27	263	240	140	20	—	—	2 416 800
29 Finistère	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30 Gard	—	—	—	—	—	—	—	180	—	180	180	17 258	22 769	—	123	86	6 319 300
31 Garonne (Haute)	1 665	4 037	—	5 702	10 755	—	—	15	—	10 770	10 462	13 353	—	—	720	206	63 077 120
32 Gers	564	—	—	564	—	—	—	—	—	—	554	910	—	—	—	—	5 839 710
33 Gironde	—	—	—	—	—	—	—	15 125	—	15 125	15 125	—	—	4 286	7 832	8 387	75 537 700
34 Hérault	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 046 500
35 Ille-et-Vilaine	1 266	33	—	1 299	—	—	—	—	—	—	1 289	1 503	2 542	—	—	—	11 395 000
37 Indre	156	—	—	156	—	—	—	5	—	5	787	500	—	—	—	—	4 282 400
38 Indre-et-Loire	266	3 156	3 301	6 743	31 315	34 233	—	3 832	600	70 206	76 149	30 235	—	—	—	—	393 055 375
39 Isère	8 170	3 321	2 169	14 660	49 356	19 968	—	95	—	69 384	89 944	24 663	48 959	2 314	—	1 362	606 116 670
40 Jura	4 899	—	238	5 137	—	—	—	13 385	—	13 385	13 385	3 380	—	2 708	6 014	6 109	99 979 560
41 Landes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42 Loire-et-Cher	673	—	18	691	—	—	—	—	—	—	691	1 153	309	—	—	—	6 560 800
43 Loire	50	234	114	298	4 408	1 729	—	2 214	30	8 581	8 676	1 039	—	1 648	381	185	51 013 150
44 Loire (Haute)	—	—	—	—	604	587	14	1 774	—	3 019	3 019	—	—	752	347	204	17 919 850
45 Loire-Inférieure	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
46 Loiret	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
47 Lot	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
48 Lot-et-Garonne	353	—	—	353	—	—	—	966	—	966	1 320	400	—	150	97	—	5 175 975
49 Lozère	—	100	60	160	—	320	—	2 412	—	2 733	2 898	2 100	—	2 052	3 949	—	16 361 150
50 Maine-et-Loire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
51 Manche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
52 Marne	3 708	1 085	2 807	13 600	—	—	—	925	—	3 253	12 325	20 550	17 340	217	10 885	—	72 315 120
53 Marne (Haute)	30 393	12 094	4 259	46 746	—	—	—	6 441	—	7 106	59 822	56 347	58 291	—	22 835	—	122 357 634
54 Mayenne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
55 Meurthe-et-Moselle	7 248	6 272	1 371	14 891	6 046	—	—	8 270	—	9 316	24 207	29 848	8 125	1 334	4 236	1 975	150 495 410
56 Meuse	13 625	11 521	1 185	26 331	—	70	—	11	32	113	26 454	53 724	38 095	25	11 692	3 314	154 093 040
57 Morbihan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
58 Moselle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
59 Nièvre	14 761	1 203	400	16 364	—	—	—	485	—	485	16 849	16 035	20 457	—	1 589	—	82 280 750
60 Nord	380	155	312	1 347	—	—	—	—	—	—	1 347	1 791	—	—	113	—	7 228 200
61 Oise	3 244	706	916	4 936	—	—	—	—	—	—	2 052	6 378	7 754	3 720	4 194	—	28 421 780
62 Orne	240	234	9	500	—	—	—	—	—	—	89	599	814	420	235	234	1 595 300
63 Pas-de-Calais	111	231	15	357	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 345 600
64 Puy-de-Dôme	350	1 678	60	2 128	2 247	6 333	—	10 876	—	18 458	21 580	2 200	800	5 862	3 140	620	117 195 810
65 Pyrénées (Basses)	6 757	24 186	85	31 028	17 032	—	—	216	—	17 308	48 336	35 380	—	3 286	—	—	164 220 250
66 Pyrénées (Hautes)	4 226	4 818	238	9 282	9 942	43 813	—	55	—	2 072	25 940	35 822	20 509	—	—	—	174 322 655
67 Pyrénées-Orientales	—	729	646	1 375	993	—	—	—	—	—	14 461	15 636	2 406	—	6 830	1 373	38 431 857
68 Rhin (Bas)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
69 Rhin (Haut)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
70 Rhône	83	—	—	83	653	954	—	198	—	1 405	1 888	194	—	330	450	—	10 187 400
71 Rhône (Haute)	13 187	14 577	6 605	34 369	2 445	377	—	1 073	—	3 995	67 164	81 879	32 358	—	73	447	481 524 517
72 Saône-et-Loire	9 376	408	181	9 965	—	—	—	—	—	—	10 057	20 516	8 893	20	1 010	—	75 676 170
73 Sarthe	87	—	—	87	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	860 000
74 Savoie	—	—	—	—	21 000	33 000	—	2 620	1 300	78 800	78 800	2 000	3 550	—	3 320	5 118	4 69 999 000
75 Savoie (Haute)	68	330	—	400	19 397	16 665	—	239	—	66 354	66 834	2 621	332	15 152	3 69	—	4 69 810 500
76 Seine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
77 Seine-Inférieure	319	155	31	505	—	—	—	166	—	155	660	670	2 50	140	680	—	3 228 400
78 Seine-et-Marne	471	—	105	576	—	—	—	53	—	53	649	959	736	12	677	—	5 096 400
79 Seine-et-Oise	371	49	121	541	—	—	—	32	—	32	573	833	129	110	446	—	2 149 680
80 Sevrès (Deux)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
81 Somme	239	182															



L'activité des caisseries qui ne s'est pas ralentie en 1957 malgré une année agricole défavorable semble devoir se maintenir en 1958.

En raison de la diversité des emplois du bois d'œuvre, nous devons nous limiter à l'examen des utilisations les plus courantes. Cependant, il ne fait pas de doute que les mesures prises par le gouvernement en matière économique et financière tendant à limiter en 1958 l'expansion qui se poursuit depuis plusieurs années, ralentiront l'expansion de la consommation de bois d'œuvre en général et pourront même favoriser l'emploi des matériaux de remplacement.

Enfin, les hausses de prix qui viennent d'avoir lieu ont été précédées d'importantes commandes, les utilisateurs et maisons de commerce ont constitué des provisions de bois sous toutes ses formes — des sciages bruts aux produits finis. L'accroissement des importations et la diminution des exportations que l'on observait à la veille des ventes se sont encore accentués au cours du dernier trimestre de 1957: c'est ainsi que par rapport à 1956, les importations globales de sciages résineux et de bois tropicaux ont progressé de 150 000 m<sup>3</sup> et que les exportations de sciages et grumes sont en baisse de 130 000 tonnes en 1957. On peut craindre que les scieries qui disposent d'un volume supplémentaire de grumes de 170 000 m<sup>3</sup> provenant des dernières ventes éprouvent quelques difficultés à vendre leur production avant l'automne 1958.

L'hiver très doux ne facilite pas l'écoulement des bois de feu. Aux stocks existant déjà, va venir s'ajouter la production des coupes vendues en 1957 qui, rappelons-le, est en augmentation de 200 000 stères. Une notable proportion des bois estimés en chauffage pourrait être destinée à la trituration si les débouchés étaient suffisants; le marché français est loin de pouvoir absorber la production possible. Aussi est-il regrettable que de plus larges possibilités d'exportations de petits bois feuillus n'aient pas été accordées. Une telle mesure n'aurait pas porté préjudice à l'approvisionnement des usines françaises et aurait par contre largement contribué à l'écoulement d'une production excédentaire.

La libération partielle des échanges prévue en 1958 ne manquerait pas, si elle devait finalement intervenir, de provoquer un nouvel alignement des prix intérieurs sur les cours mondiaux. Le marché commun qui doit entrer progressivement en application en 1959, peut dès l'automne 1958 influencer les cours des bois sur pied.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'accroissement du volume mis en vente en 1956 et 1957 dans les forêts soumises ne peut être maintenu sans risque de compromettre gravement la production dans les années à venir. Les importants dégâts que la neige a produits dans les forêts du Massif central et des Vosges entraîneront des exploitations supplémentaires, de sorte que le volume global à vendre en 1958 ne sera pas tellement inférieur à celui de

1957. Cependant, la plupart des bois abîmés par la neige devront être vendus au cours du printemps. Par suite, le volume à vendre à l'automne sera en nette diminution. Cette réduction portera essentiellement sur les résineux qui ont été les plus touchés.

Au moment où la baisse des cours mondiaux se précise, il apparaît que les prix élevés atteints par les bois aux ventes de 1957 ne leur permettront que difficilement de supporter la concurrence étrangère. Aussi on peut tenir comme probable une baisse des cours des bois sur pied en 1958. L'évolution de la situation financière du pays et les mesures que le gouvernement peut être amené à prendre peuvent lui donner plus ou moins d'ampleur.

Cependant une sensible diminution des volumes à mettre en vente à l'automne 1958 et les débouchés susceptibles de s'ouvrir aux bois français dans le cadre du Marché Commun peuvent aller à l'encontre de cette tendance.

G. ESTAGER.

Paris, le 4 mars 1958.

---